



GIE OC'VIA CONSTRUCTION – 6200 route de Générac – CS 58240 - 30942 NIMES CEDEX
Tél : 04 13 64 03 90

MAIRIE DE NÎMES

Place de l'Hôtel de Ville
30000 NÎMES

A L'ATTENTION DE M Jean-Paul FOURNIER

Réf : CNM/TADP/LMAR/IYUS/10.12/5782

Date : 04/03/2015

Objet : CNM – Demande d'autorisation temporaire d'exploiter une centrale d'enrobage
Avis de Monsieur le Maire sur le projet de remise en état

Lettre RAR

Monsieur le Maire,

Dans le cadre du chantier du Contournement Nîmes-Montpellier, une couche de grave-bitume va être mise en place sous le ballast sur l'ensemble de la LGV. Pour fabriquer cette grave-bitume, Oc'Via va être amené à exploiter temporairement une centrale d'enrobage mobile, qui sera positionnée dans la boucle ferroviaire de la base de travaux d'Oc'Via, à Nîmes, au plus près du chantier (voir carte de localisation jointe), sur les terrains suivants :

Commune	Section	Lieu-dit	n°	Surface de la parcelle	Emprise du projet
Nîmes	KA	Valdebanne Nord Ouest	15pp	43 à 51 ca	2 à 63 ca
			30pp	44 à 00 ca	23 à 17 ca
			32pp	64 à 92 ca	26 à 95 ca
			52pp	12 ha 35 à 65 ca	3 ha 56 à 34 ca
TOTAL					4 ha 09 à 09 ca

Cette centrale d'enrobage sera associée à une station de transit de matériaux (pour stocker les matériaux nécessaires à la fabrication de la grave-bitume) pour laquelle nous vous avons également sollicité (courrier n° CNM/TADP/LMAR/IYUS/10.12/4666 reçu par vos services le 15/09/2014).

La plateforme sera préalablement décapée, et la terre végétale mise en place sous forme de merlon périphérique.

Une fois l'exploitation de cette plateforme, d'une durée maximale de 6 mois renouvelable une fois, terminée, les travaux suivants seront réalisés :

- les éventuels stocks restants ainsi que les déchets seront évacués,
- les installations mobiles seront démontées et enlevées du site,
- le revêtement du sol (bi-couche et enrobés) sera enlevé, les fossés et le bassin de confinement seront remblayés,
- le terrain sera aplani,
- puis la terre végétale sera régallée sur l'ensemble du site.

L'ensemble des terrains concernés retrouvera alors un état agricole analogue à l'état initial.

Pour pouvoir compléter la demande d'autorisation temporaire que nous sommes en train d'établir, et conformément à l'alinéa n°7 de l'article R. 512-6 du Code de l'Environnement, nous avons l'honneur de vous demander votre avis sur ce projet de remise en état du site après exploitation.

Sans réponse de votre part dans les quarante-cinq jours suivants la réception de cette demande, cet avis sera réputé émis.

Restant à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile, et vous remerciant par avance pour votre collaboration, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux.

François-Xavier **DE MALHERBE**

Directeur de Projet



En provenance de :

~~Mairie de Nîmes
Place de l'Hotel de Ville
41 Jean Paul Fournier
30000 Nîmes~~

12-1090116 08-14



LA POSTE

Numéro de l'AR : AR 1A 108 312 5988 1

RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION



LA POSTE

10.121.5782
10-03-15

Remvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le : / /
Distribué le : / /

Je soussigné déclare être

- Le destinataire
- Le mandataire

VILLE DE NIMES
SERVICE COURRIER

- CNI/Permis de conduire
- Autre :

09 MARS 2015

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

D. MONLEAU

GIE OC'VIA Construction
6200 route de Générac
CS 58240
30942 NIMES CEDEX
Tél. : 04 13 640 390

